





Axe n°4	Développement de l'économie du territoire
Objectif	4.6. La filière céréales-pain locale s'est
	développée
Action 13	Approvisionner 3 sites de restauration collective
	en pain à base de farine locale de qualité
Contexte et problématique	

Sur le Pays Coeur d'Hérault, territoire méditerranéen majoritairement viticole, les enjeux de la transition agricole et alimentaire reposent sur la diversification des productions agricoles, l'amélioration des pratiques, la structuration de filières locales de qualité et la démocratisation de l'accès à l'alimentation de qualité.

En 2023, une étude d'opportunité et d'intérêt sur le développement d'une filière locale de pain de qualité en Pays Coeur d'Hérault a permis de caractériser l'état de la filière céréales en Coeur d'Hérault, d'identifier l'intérêt des différents acteurs de la filière pour le développement d'une filière locale de pain de qualité et de constituer un réseau d'acteurs prêts à s'impliquer dans le développement de cette filière.

Pour poursuivre l'évaluation de la pertinence de développer une filière céréales-pain local de qualité sur le territoire, deux perspectives d'actions ont été proposées :

- 1) Expérimenter la culture de différentes variétés de céréales anciennes panifiables sur le territoire
- 2) Expérimenter l'introduction de pain bio confectionné à partir de céréales locales en restauration collective

Plusieurs gestionnaires de sites de restauration ont manifesté leur souhait d'expérimenter cet approvisionnement local de qualité. En particulier, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault accompagne ses crèches (dont une se situe à Gignac et une autre à Aniane) dans cette démarche d'approvisionnement local pour le pain et les goûters. Les communes de Gignac et Aniane se sont aussi montrées intéressées pour introduire un pain de meilleure qualité confectionné à base de farine locale.

Parallèlement, la commune du Bosc en Lodévois et Larzac a envisagé un approvisionnement en pain auprès du meunier-boulanger nouvellement installé sur le village.

Description de l'action	
Périmètre choisi	Gignac, Aniane et Le Bosc

A travers cette action, il est proposé d'accompagner les 3 communes et leurs établissements publics à passer le pas de cet approvisionnement local de qualité à travers un travail de partenariat avec un ou plusieurs boulangers de Gignac pour les 2 crèches et les 2 restauration scolaires d'Aniane et Gignac d'une part, et le meunier-boulanger du Bosc d'autre part pour la restauration scolaire du Bosc d'autre part.

Mise en œuvre	
Calendrier	Automne 2024 : Groupe de travail avec les équipes de restauration (1j)







	I	
	1er trimestre 2025 : Etat des lieux des pratiques chez les boulangers de Gignac et du Bosc (2j)	
	2ème trimestre 2025 : Discussions autour des	
	leviers d'évolution de la composition et des prix	
	du pain / Partage d'expériences de boulangeries	
	ayant introduit farines locales de qualité /	
	Accompagnement des boulangeries (3j)	
	3ème trimestre 2025 : Tests	
	d'approvisionnement et actions pédagogiques	
	associées auprès des enfants et du personnel	
	de service / Montage économique - réunion	
	avec les élu.e.s (5j)	
	Automne 2025 : Introduction régulière de pain	
	fabriqué avec de la farine locale et	
	communication (1j)	
Animation interne ?	Oui (100% - 11j)	
Prestation mobilisée ?	Non	
Autres acteurs concernés / Partenaires	Communautés de communes de la Vallée de	
	l'Hérault et du Lodévois et Larzac, Communes	
	d'Aniane, Gignac et Le Bosc, Chambre des	
	métiers et de l'artisanat	
Etudes et diagnostics préalables	Etude des intérêts et motivations pour	
	l'émergence d'une filières céréales-pain locale	
	en Coeur d'Hérault (2023)	
	Enquête restauration collective (2022)	
Coût prévisionnel (HT)	En cours d'estimation	
Indicateurs	Nombre de site s'approvisionnant avec un pain	
	à base de farine locale de qualité	
	Volume de pain local de qualité distribué /	
	semaine	
	Production de pain à base de farine locale de	
	qualité de la boulangerie partenaire	
Compétences requises pour la prestation		
Néant (pas de prestation)		